Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne

Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne

Band: 13 (1843)

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TABLE

ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XIII

DU

BULLETIN DES LOIS, DÉCRETS ET ORDONNANCES

DE LA RÉPUBLIQUE DE BERNE.

(*Nota :* le chiffre indique la page.)

A.

ADMINISTRATION FORESTIÈRE. Les employés supérieurs de l'—, de même que les sous-inspecteurs, sont continués dans leurs fonctions jusqu'à la promulgation d'une nouvelle loi forestière, 6.

AUNEURS DE TOILE. Arrêté relatif à leur iustruction, 21.

B.

BOISSONS SPIRITUEUSES. V. *Ohmgeld.*

BRISLACH. Résiliation de la convention conclue, le 30 avril 1601, avec le Prince-Evêque, au sujet des forêts de cette localité, 31.

C.

CABARETS ET RESTAURANS. Le jeu et la danse sont interdits dans les —, 16. — Ajournement indéfini de cette défense,

CLERGÉ CATHOLIQUE. Augmentation de son traitement et suppression de quelques droits d'étole et de casuel par lui perçus, 11.

Cures catholiques. Translation dans la seconde classe de quelques cures de 1re classe, 27.

D.

Danse. Lors des réunions de troupes et revues, les préfets ne doivent point accorder de permis de — sans l'assentiment de l'officier commandant, 5. V. aussi *Cabarets*.

Département des travaux publics. La place de comptable est réunie à celle de second secrétaire de ce dicastère. Ce dernier est élu pour six ans, et touche un traitement de 1,400 francs, 10.

Dépôts. Il est interdit aux préfets et aux présidens des tribunaux de percevoir un émolument pour la garde de — 102.

Droits d'entrée fédéraux. Convention relative à leur perception et à leur emploi, 109.

E.

Ecoles. Les enfans réformés sont tenus de fréquenter les — jusqu'à leur admission à la sainte cène; les catholiques, jusqu'à l'âge de 15 ans, 34. — Il y a pour les préfets obligation de surveiller les écoles, 96.

Enfans. V. *Ecoles*.

Emolumens. V. *Tarif*.

Extradition des malfaiteurs. Convention y relative avec le Royaume de Sardaigne, 86. — Déclaration complémentaires fixant les émolumens des témoins, 94.

F.

Femmes non-mariées. Elles doivent appeler des témoins à leurs couches, 99.

H.

Homologation. Actes d' — V. *Tarif des émolumens*.

Hôpital extérieur. V. *Ile*.

I.

Ile. Corporation de l' — et de l'Hôpital extérieur. Règlement d'organisation, 65. Dispositions générales; Autorités, 66. Administration de l'Ile; Composition; Eligibilité; Durée des fonctions, 67. Vice-président; Fonctions, attributions et devoirs, 68. Direction de l'Ile; Composition; Eligibilité; Durée des fonctions, 71. Fonctions, attributions et devoirs, 73. Collége de l'Ile; Composition, 74. Fonctions, attributions et

devoirs, 75. Fonctionnaires et employés; Intendant de l'hôpital de l'Ile, 76. Intendant de l'hôpital extérieur; Service médical des deux établissemens, 77. Receveur; Secrétaire; Aumônier; Appariteur, 78. Dispositions particulières concernant les fonctionnaires et employés; Domestiques; Haute surveillance du Conseil-exécutif, 79. Article complémentaire, 81. Article final, 82.

IMPRIMÉS. Tarif postal pour les journaux et les —, 17.

INFANTICIDE. La loi du 27 juin 1803 sur la mitigation des peines, est applicable à l' —, 36.

INTERDICTIONS. Mode de procéder en matière d' —, 84.

J.

JEU. V. *Cabarets.*

JOURNAUX. Tarif pour les —, 17.

JURA. V. *Clergé* et *Cures.*

L.

LOTERIES Les — et les roues de fortune sont interdites, 9.

M.

MAJORS. Augmentation de leur traitement, 32.

MALFAITEURS. Convention avec la Sardaigne pour l'extradition réciproque des —, 86. — Déclaration relative aux émolumens des témoins, 94.

MILITAIRES. V. *Service.*

O.

OBERHASLE. Le droit statutaire de cette contrée est supprimé, 42.

OHMGELD. Les contraventions à la loi sur l' — du 9 mars 1841, en ce qui regarde la fabrication des liqueurs spiritueuses, seront punies d'une amende de 100 à 500 francs, 37. — Employés des bureaux d' — V. *Péages.*

P.

PATERNITÉ. Adoption du principe de la réciprocité à ce sujet, entre le canton de Berne et de Soleure, 28.

PÉAGES. Loi du 22 novembre 1842 sur les —, 44. Droits de pontonnage sur l'Aar et la Thièlé; Droits de chaussée à la Laubegg ou Garstadt; importation, 45. Exportation, 46. Droit de transit, 47. Dispositions générales, 50. Dispositions pénales, 51. Dispositions finales, 55. Employés des péages et de l'ohmgeld; leur division en 8 classes et fixa-

tion de leurs traitemens, . — Bureaux des — et de l'ohmgeld. Leur création, .

R.

RADIATION. Certificats de — V. *Tarif des émolumens.*
REICHENBACH. Abolition du droit statutaire de cette commune, 38.
RESTAURANS. V. *Cabarets.*
REUSS-GREIZ. Traité pour l'abolition de la traite foraine avec cette principauté, 22.
ROUES DE FORTUNE. V. *Loteries.*
ROUTES. Modification à la loi sur la police des —, relativement à la largeur des chargemens et à la conduite des voitures, 15.

S.

SARDAIGNE. V. *Extradition.*
SCHWARZBOURG-SONDERSHAUSEN. Traité pour l'abolition de la traite foraine avec cette principauté, .
SECRÉTAIRES DE PRÉFECTURE. V. *Tarif des émolumens.*
SERVICE MILITAIRE. Peine contre ceux qui refusent de se soumettre à l'obligation du —, 30.
SOLEURE. V. *Paternité.*
SURCHARGE. V. *Voitures de roulage.*

T.

TABACS. Loi concernant l'impôt de consommation sur les —, 63.
TARIF : des émolumens. Explication de ce tarif en ce qui concerne les émolumens pour la transcription des actes d'homologation, les certificats à apposer à ces actes, les actes renfermant plusieurs dispositions sur le même objet, la transcription des radiations et le certificat y relatif, 3. — Pour les *Journaux* et les *Imprimés*. V. ces deux mots.
TRAITE FORAINE. Traités pour son abolition : avec la Principauté de Reuz-Greiz, 22; avec la Principauté de Schwarzbourg-Sondershausen, .

V.

VOITURES. Décret sur la largeur des chargemens et la conduite des — 15.
VOITURES DE ROULAGE. Ordonnance concernant leur surcharge, 58.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE

CHRONOLOGIQUE

DES LOIS, DÉCRETS, ETC.,

Contenus dans le tome* XIII *du Bulletin, depuis le 1er janvier jusqu'au* 31 *décembre* 1843 *inclusivement.

1843. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
11 *janvier.*	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* aux préfets de l'ancienne partie du canton, ainsi qu'à ceux de Courtelary, Moutier et Bienne, et au vice-préfet de Neuvevillle, concernant les émolumens des secrétaires de préfecture pour la transcription des actes d'homologation	3
27.	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* à tous les préfets et commandans d'arrondissemens militaires, touchant les permis de danse	5
20 *février.*	DÉCRET du *Grand-Conseil*, fixant la durée des fonctions des employés de l'administration forestière . .	6
21.	LOI sur les loteries	7

1843. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
24 *février.*	DÉCRET du *Grand-Conseil* sur la réunion des places de second secrétaire et de comptable du Département des travaux publics. . . .	10
2 *mars.*	DÉCRET du *Grand-Conseil* sur le traitement du clergé catholique . .	11
3	DÉCRET du *Grand-Conseil*, concernant les cabarets et les restaurans.	14
4	DÉCRET du *Grand-Conseil* sur la largeur des chargemens et la conduite des voitures	15
7 *avril.*	TARIF des postes pour les journaux et les imprimés	17
26	ARRÊTÉ du *Conseil-exécutif*, relatif à l'instruction pour les auneurs de toile	21
17 *mai.*	TRAITÉ entre la Confédération suisse et le Gouvernement de la Principauté de Reuss-Greiz, pour l'abolition réciproque de la traite foraine et des droits de détraction . . .	22
	DÉCLARATION du Directoire fédéral	22
	DÉCLARATION du Gouvernement de Reuss-Greiz.	24

1843. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
17 *mai.*	DÉCRET de promulgation . . .	26
22	ARRÊTÉ du *Conseil-exécutif* pour la mise à exécution de l'article 2 de la loi du 2 mars 1843 sur l'augmentation du traitement du clergé catholique	27
24	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* aux présidens de tribunaux de l'ancienne partie du canton, touchant le mode de procéder dans les actions en paternité intentées par des Soleuroises.	28
19 *juin.*	DÉCRET du *Grand-Conseil* sur le refus de remplir l'obligation du service militaire	30
21	DÉCRET du *Grand-Conseil* pour la résiliation de la convention du 30 avril 1601, concernant les forêts de Brislach	31
21	DÉCRET du *Grand-Conseil* portant augmentation de la solde des majors	32
22	DÉCRET du *Grand-Conseil* prolongeant la durée de la fréquentation des écoles primaires	34
22	DÉCRET du *Grand-Conseil* qui déclare applicable à l'infanticide la loi du 27 juin 1803 sur la mitigation des	

1843. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
	peines	36
23 *juin.*	DÉCRET du *Grand-Conseil* modifiant l'article 17 de la loi du 9 mars 1841 sur l'ohmgeld	37
24	DÉCRET du *Grand-Conseil* pour l'abolition du droit statutaire de la commune de Reichenbach . . .	38
24	DÉCRET du *Grand-Conseil* portant abolition du droit statutaire du pays d'Oberhasle.	42
31 *juillet.*	LOI sur les péages du 22 novembre 1842, promulguée le 31 juillet 1843	44
31	ORDONNANCE concernant la surcharge des voitures de roulage, adoptée le 23 novembre 1842, promulguée le 31 juillet 1843 . . .	58
31	LOI concernant le droit de consommation sur les tabacs, rendue le 20 février 1843, promulguée le 31 juillet 1843.	63
31	RÈGLEMENT d'organisation pour la corporation de l'Ile et de l'hôpital extérieur	65
31	ARRÊTÉ du *Conseil-Exécutif* concernant la durée des fonctions des	

1843. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
	employés de l'Ile	83
7 *août.*	CIRCULAIRE du *Conseil-Exécutif* aux présidens des tribunaux, touchant le mode de procéder dans les affaires d'interdiction	84
23	CONVENTION avec le Royaume de Sardaigne pour l'extradition réciproque des malfaiteurs	86
23	DÉCRET du *Conseil-Exécutif* . .	93
25 *septembre.*	DÉCLARATION faisant suite à la convention du 28 avril 1843, conclue avec la Sardaigne pour l'extradition des malfaiteurs.	94
4 *octobre.*	CIRCULAIRE du *Conseil-Exécutif* aux préfets, concernant la surveillance des écoles	96
30	CIRCULAIRE du *Conseil-Exécutif* aux préfets de l'ancienne partie du canton, prescrivant la présence de témoins aux accouchemens de femmes non-mariées	99
6 *novembre.*	CONVENTION relative à la continuation de la perception des droits d'entrée fédéraux	100
17	CIRCULAIRE du *Conseil-Exécutif*	

1843. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
	aux préfets et aux présidens de tribunaux, qui leur interdit de percevoir un émolument pour la garde des dépôts	102
15 *novembre.*	ORDONNANCE du *Conseil-Exécutif* pour la mise à exécution de la loi sur les péages	103
15 *décembre.*	PUBLICATION relative à l'établissement des bureaux de péage et d'ohmgeld	106
27	ARRÊTÉ du *Conseil-exécutif* ajournant la mise à exécution du décret du 3 mars 1843, qui interdit la danse et le jeu dans les cabarets et les restaurans	108
29	TRAITÉ pour l'abolition de la traite foraine avec la principauté de Schwarzbourg-Sondershausen . .	110

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.